

Les différents temps du recours :

A la publication des résultats du mouvement, j'ai deux mois pour déposer mon recours. Mais le plus tôt sera le mieux !

J'adresse mon recours au ou à la DASEN qui doit en accuser réception.

Le ou la DASEN me notifie la décision qu'il ou elle a prise.

Etape 1

Premier réflexe : Je prends contact avec la section du SNUipp-FSU de mon département.

Etape 2

Je rédige mon recours en lien avec le SNUipp-FSU, en expliquant les erreurs commises (affectation sur un poste non demandé, erreur de barème...) ou la particularité de ma situation....

Etape 3

Deuxième réflexe : Dans le courrier, je n'oublie pas de mandater un·e représentant·e du SNUipp-FSU pour m'assister dans ma démarche et me représenter. J'envoie une copie de la lettre de recours au SNUipp-FSU de mon département.

Etape 4

Les élu·es du SNUipp-FSU rencontrent l'administration pour étudier et défendre mon recours.

Etape 5